



La solidarité :
**UNE RICHESSE
POUR LE QUÉBEC**

Vers un nouveau plan d'action gouvernemental

CAHIER DE CONSULTATION

**Secrétariat à l'action communautaire autonome
et aux initiatives sociales**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Québec 2013

MOT DE LA MINISTRE

En tant que ministre responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole, j'ai le plaisir de présenter ce cahier de consultation dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Cette démarche s'inscrit au cœur du pilier solidarité dont les orientations ont été récemment dévoilées. À cet effet, nous empruntons la voie de l'écoute, du dialogue et de l'action pour faire avancer la solidarité.

Au moyen de cette consultation, l'État québécois veut réitérer sa reconnaissance de l'apport de l'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Les organismes communautaires génèrent des retombées tant sociales qu'économiques et sont des acteurs importants de la société québécoise. Leur impact social se traduit par l'amélioration des conditions de vie, des milieux de vie et du bien-être des collectivités visées. Quant à leur poids économique, notons qu'il représente près de 3 milliards de dollars en budgets de fonctionnement, avec plus de 64 000 travailleuses et travailleurs et 424 000 bénévoles¹.

De plus, les organismes communautaires sont des lieux où la participation individuelle devient une force collective et solidaire et, en cela, ils offrent de



multiples opportunités à l'ensemble des collectivités de la société québécoise. Par conséquent, il apparaît essentiel de préserver la spécificité et de renforcer l'apport des organismes communautaires au Québec par la réalisation d'un deuxième plan d'action gouvernemental.

Ensemble, nous pouvons préserver l'autonomie, renforcer la reconnaissance et assurer le développement de l'action communautaire et de l'action bénévole grâce à la poursuite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Agnès Maltais

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministre du Travail

Ministre responsable de la Condition féminine

1. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (2012), *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, p. 51.

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	6
Objectifs	6
<i>L'action communautaire : une démarche citoyenne qui façonne notre société</i>	7
La spécificité des organismes communautaires au Québec	7
Le renforcement des communautés par l'amélioration de la qualité de vie de tous	8
La générosité libre et engagée!	8
Le soutien à l'action communautaire par l'État québécois	9
<i>Actualisation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale</i>	10
Une capacité d'agir durable :	11
Des rapports démocratiques et transparents :	11
<i>ANNEXE 1 : Agissons pour l'avenir</i>	12
I. Faciliter l'engagement des citoyennes et des citoyens dans leur communauté	13
II. Renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires	15
III. Faciliter la contribution des organismes communautaires au développement de collectivités engagées et solidaires	17
IV. Assurer la cohérence et la constance des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole	20
<i>ANNEXE 2 : Réalisations à la suite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale</i>	23

Contexte

En 2001, le Québec s'est doté d'une politique gouvernementale : L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Cette politique de reconnaissance et de soutien, principalement de l'action communautaire autonome, s'est concrétisée par un soutien financier à la mission globale des organismes et par la réalisation d'un premier plan d'action gouvernemental, amorcée en 2004. Aujourd'hui, prenons le temps de faire le point ensemble pour mieux planifier l'avenir.

Objectifs

Cette consultation vous interpelle, en tant qu'acteurs de l'action communautaire, et elle a lieu dans le cadre de l'élaboration du deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Elle vise à identifier les pistes d'action prioritaires, dans le cadre de ce nouveau plan d'action, en tenant compte de vos préoccupations, comme de vos aspirations et de vos propositions.

Afin de mettre à contribution tous les acteurs visés, quatre orientations ont été privilégiées :

- mettre en place des conditions favorables à l'engagement des citoyennes et des citoyens dans leur communauté;
- renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires;
- faciliter la contribution des organismes communautaires au développement de collectivités engagées et solidaires;
- assurer la cohérence et la constance des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole.

Nous vous invitons donc à proposer des pistes d'action qui permettront à l'action communautaire et à l'action bénévole de jouer encore mieux leur rôle et de dynamiser le développement social du Québec.

Pour ce faire, nous vous suggérons de faire un état des lieux, non seulement de l'aspect global des relations de votre organisation avec ses partenaires étatiques, mais aussi de ses relations avec ses partenaires locaux et régionaux. De plus, vous êtes appelé, comme organisme, à analyser votre dynamique interne.

Cet exercice viendra alimenter les travaux entamés par le Comité interministériel de l'action communautaire pour l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE : UNE DÉMARCHE CITOYENNE QUI FAÇONNE NOTRE SOCIÉTÉ

Un organisme communautaire est habituellement issu de l'initiative de citoyennes et de citoyens qui vivent un problème commun ou qui ont une préoccupation commune sur un territoire donné. Ils décident alors de mettre en œuvre une action pour trouver des solutions et corriger ou améliorer une situation. Certaines de ces initiatives citoyennes aboutissent à la création d'un organisme et peuvent donner lieu à une offre de services ou d'activités au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. Des liens se tissent entre la communauté d'appartenance et l'organisme, souvent par l'entremise des personnes soutenues, des membres et d'autres organismes qui, comme lui, œuvrent à combler, de façon novatrice et adaptée, les besoins de la population. Puis, des organismes se regroupent pour faciliter et coordonner leur travail de base.

Ainsi, l'action communautaire se traduit par des actions de développement social, d'engagement citoyen, d'entraide, de vie associative et démocratique et de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, pour ne nommer que celles-là. Ces actions s'élaborent en réponse à des besoins collectifs et touchent des dimensions aussi larges que l'économie, l'écologie, la santé, les services sociaux, l'identité territoriale, la culture et le politique.

Les organismes porteurs de cette mouvance sont inclusifs. En effet, ils adoptent un mode d'organisation axé sur l'ouverture à la communauté et l'implication de toutes les personnes intéressées ou visées, dans une perspective d'amélioration du tissu social et de resserrement des liens collectifs. Leurs interventions sont axées sur la justice sociale et visent le soutien des milieux de vie, l'amélioration des conditions de vie et le renforcement des potentiels individuels et collectifs.

La spécificité des organismes communautaires au Québec

Dès leur création, et tout au long de leur évolution, les organismes communautaires innovent en empruntant une approche globale et tissent continuellement des liens avec les différentes forces vives de leur communauté. Ils entraînent dans leur sillage l'action bénévole et l'action philanthropique, en plus de faire appel aux différents paliers gouvernementaux pour faciliter la réalisation de leur mission.

Le respect de leur autonomie fait partie des fondements mêmes de la politique gouvernementale : L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, de 2001, et permet de préserver la spécificité et l'expertise des organismes communautaires. Rappelons que la politique gouvernementale reconnaît particulièrement les caractéristiques propres à l'action communautaire autonome et aux regroupements et organismes dont la mission principale est la défense collective des droits. Cette reconnaissance représente une avancée considérable et unique au monde. Le soutien d'un tel espace de délibération ouvert et constructif illustre par ailleurs la maturité d'une société voulant se développer dans une vision inclusive. L'exercice de la citoyenneté et le développement social qui émanent de l'action communautaire forment le moteur d'une société saine et consciente de sa capacité d'agir.

Le renforcement des communautés par l'amélioration de la qualité de vie de tous

L'action communautaire repose, entre autres, sur l'émancipation des potentiels individuels et collectifs et sur la volonté de leaders communautaires de mettre en œuvre, avec d'autres acteurs locaux et externes, des stratégies et des moyens adaptés aux besoins d'une communauté.

Une telle démarche est issue de processus de concertation complexes qui demandent des échanges continus, des consensus sur les priorités à établir et le développement de visions communes qui prennent en compte des problèmes, des besoins et des intérêts multiples et parfois divergents. Malgré les tensions que ces processus peuvent engendrer, c'est grâce à eux que se réalise, se définit et se renforce le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur communauté en développement.

L'histoire du Québec foisonne de ces expériences. À titre d'exemple :

- La démarche de revitalisation intégrée des premiers quartiers de Trois-Rivières¹;
- L'initiative Vivre ma citoyenneté, à Gatineau²;
- Le programme de développement durable Agenda 21 local de Saint-Félicien;
- La Déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie, à Montréal³;
- Le Projet de développement démographique de Saint-Camille⁴;
- La Fête des voisins⁵ et les projets Voisins solidaires⁶, partout au Québec.

La générosité libre et engagée!

L'action bénévole et l'action philanthropique illustrent également l'engagement citoyen et elles contribuent au développement social du Québec. Par ces deux formes d'action, les citoyennes et les citoyens s'engagent et viennent solidairement en renfort à la réalisation de la mission des organismes communautaires.

Selon l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation menée en 2010 par Statistique Canada, 2,4 millions de Québécoises et de Québécois de 15 ans ou plus (36,7 %) ont fait du bénévolat, ce qui correspond à 310 millions d'heures. Lorsqu'on tient compte du bénévolat informel, c'est-à-dire pratiqué hors des organismes, la proportion de gens qui en ont fait augmente à 79 %. Ainsi, des bénévoles, militantes et militants, aidantes et aidants, ambassadrices et ambassadeurs, administratrices et administrateurs, volontaires, etc., mettent leur temps et leur expertise, entre autres, au service des organismes communautaires.

L'action philanthropique, geste de générosité, traduit, pour sa part, la volonté d'une personne de donner pour le mieux-être et le mieux-vivre de sa collectivité. La personne qui donne partage la vision et la mission de l'organisme qu'elle soutient et, par le don, elle lui démontre sa reconnaissance pour le travail réalisé et sa confiance quant à l'utilisation des ressources qu'elle lui confie.

Portée par les citoyennes et les citoyens, par les fondations privées et publiques ainsi que par les œuvres de bienfaisance, l'action philanthropique représente une dimension importante de l'apport des citoyennes et des citoyens au développement de communautés fortes, engagées et solidaires. Notons qu'au Québec il y a plus de 16 400 organismes de bienfaisance⁸ actuellement enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ces

organismes ont recueilli près de un milliard de dollars en 2011⁸. Notons toutefois que les acteurs du milieu philanthropique se concentrent dans les centres organisés, structurés et fortement urbanisés, plus particulièrement dans l'île de Montréal, et ce, malgré la présence de Centraide dans toutes les régions du Québec. À titre d'exemple, 65,9 % des dons déclarés par les organismes de bienfaisance en 2011 ont été recueillis sur l'île de Montréal⁹.

Le soutien à l'action communautaire par l'État québécois

L'État est appelé à soutenir les organismes communautaires, afin que ces derniers soient mieux en mesure de réaliser leur mission propre, et ce, dans le respect de leur caractère innovateur, de leur diversité et de leur autonomie. De plus, l'État québécois contribue à la dynamique de l'action communautaire par l'adoption de politiques et de mesures visant à répondre aux besoins exprimés par les collectivités.

Par ailleurs, l'État québécois a mis en place le Comité interministériel de l'action communautaire¹⁰ dès 1998 ainsi que différents groupes de travail pour assurer la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Ce comité :

- assure la mise à jour des contenus du Cadre de référence en matière d'action communautaire;
- travaille à l'harmonisation des pratiques administratives au sein de l'appareil gouvernemental;
- explore diverses mesures de consolidation du milieu communautaire.

1. ÉCOF-La corporation de développement économique communautaire de Trois-Rivières. *Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières*, [En ligne]. [<http://ptc.quebec.ca/adsm/node/139>] (Consulté le 16 juillet 2013).

2. Table ronde des OVEP de l'Outaouais. *Vivre ma citoyenneté*, [En ligne], 2013. [<http://www.trovepo.org/Vivre-ma-citoyennet%C3%A9A9.php>] (Consulté le 17 juillet 2013).

3. Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal. *Le comité d'action locale et la Déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie*, [En ligne], 2013. [<http://www.ceaf.montreal.qc.ca/public/declaration-citoyenne.html>] (Consulté le 17 juillet 2013).

4. Solidarité rurale du Québec. *Projet de développement démographique de Saint-Camille*, [En ligne], 2013. [<http://www.ruralite.qc.ca/fr/prouesses-rurales/PROJET-DE-DEVELOPPEMENT-DEMOGRAPHIQUE-DE-SAINT-CAMILLE>] (Consulté le 16 juillet 2013).

5. La Fête des voisins. *À propos – La fête en bref*, [En ligne], 2013. [<http://www.fetedesvoisins.qc.ca/a-propos.html>] (Consulté le 17 juillet 2013).

6. Voisins solidaires. *Oser ouvrir la porte au bon voisinage*, [En ligne], 2013. [<http://www.voisinssolidaires.ca/osez-ouvrir-la-porte#more-1>] (Consulté le 17 juillet 2013).

7. Agence du revenu du Canada. *Résultats de la recherche avancée*, [En ligne], 2013. [<http://www.cra-arc.gc.ca/ebci/haip/srch/advanced-searchresultfra.action?n=&b=&q=&s=registered&d=&e=&c=&v=QC&o=&z=&q=&t=&y=&p=1>] (Consulté le 17 juillet 2013).

8. À ce sujet, on note une disparité entre les données de l'Institut de la statistique du Québec (plus de 1 160 643 000 \$) et Statistique Canada (822 290 000 \$) pour l'année 2010. Institut de la statistique du Québec. *Bénévolat, dons et participation sociale*, [En ligne], 2012. [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famils_mengs_niv_vie/benevolat_dons/dons_tab_a1.htm] (Consulté le 17 juillet 2013). Statistique Canada. *Don et bénévolat*, [En ligne], 2013. [<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/famil90-fra.htm>] (Consulté le 17 juillet 2013).

9. Statistique Canada. *Dons de charité sommaire*, [En ligne], 2013. [http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fr&retrLang=fr&id=1110001&patte_rn=don&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=1&p2=49] (Consulté le 22 juillet 2013).

10. Le Comité interministériel de l'action communautaire est composé de 20 ministères et organismes gouvernementaux qui soutiennent financièrement des organismes communautaires. Le Comité est coordonné par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Riches d'une expertise d'éducation populaire et de mobilisation, les organismes communautaires contribuent, entre autres, à faire évoluer les idées et à mettre en place des solutions novatrices en réponse aux problèmes sociaux. En reconnaissant et en soutenant cet apport, le gouvernement du Québec se démarque du reste du monde et contribue au maintien de la santé démocratique du Québec et au développement d'une société inclusive et plus équitable.

Le temps est venu d'interpeller les acteurs de l'action communautaire afin de réfléchir ensemble à des pistes d'action pour aller plus loin, en assurant le maintien des effets structurants de la politique gouvernementale et en consolidant les progrès réalisés depuis son adoption.

En ce sens, la présente démarche de consultation vise à identifier les actions qui devront être entreprises par et pour la population, par et pour les organismes communautaires, et par les partenaires territoriaux et l'État pour les communautés engagées et solidaires, et ce, pour améliorer la capacité d'agir des organismes communautaires et consolider des rapports démocratiques et transparents entre toutes les parties visées.

Afin de mettre à contribution tous les acteurs visés et de préserver la spécificité du Québec en matière d'action communautaire et d'action bénévole, quatre orientations ont été privilégiées :

- Faciliter l'engagement des citoyennes et des citoyens dans leur communauté;
- Renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires;

- Faciliter la contribution des organismes communautaires au développement de collectivités engagées et solidaires;
- Assurer la cohérence et la constance des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole.

Ces orientations s'articulent autour des deux principes directeurs suivants :

- La capacité d'agir des acteurs de l'action communautaire émane de leur volonté et elle est appuyée par des partenaires, dont l'État.
- Le respect de la vie démocratique est essentiel à tous les niveaux et la responsabilité de ce respect incombe à toutes les parties.

Bien qu'il y ait eu d'énormes progrès grâce aux actions posées en faveur de l'action communautaire depuis 2001 (voir annexe 2), on peut encore améliorer la situation. Voici quelques constats qui découlent, notamment, de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale et qui nous permettent de cibler les actions à mettre en œuvre afin d'aller plus loin et de faire mieux ensemble.

Une capacité d'agir durable :

- Les personnes qui peuvent se retrouver en situation de handicap ont plus difficilement accès aux activités et instances démocratiques des organismes communautaires.
- La relève et la rétention des travailleuses et travailleurs (qui sont des femmes à 75 %), des bénévoles et des administratrices et administrateurs sont des enjeux importants au sein des organismes communautaires.
- Plusieurs organismes communautaires ont de la difficulté à trouver un financement autre que le soutien gouvernemental, et ce, notamment en raison de leur mission, de la nature de leurs activités, de la situation économique de leur communauté ou de leur éloignement des grands centres, où se trouvent majoritairement les organisations philanthropiques.
- Certains organismes communautaires n'ont pas accès à un programme de soutien à la mission globale ou reçoivent un soutien à la mission globale insuffisant.

Des rapports démocratiques et transparents :

- La diversité des missions, les particularités de fonctionnement et la multitude d'interventions, tant du milieu communautaire que des partenaires et des ministères et organismes gouvernementaux, font en sorte que les communications, de part et d'autre, sont parfois difficiles entre tous ces acteurs.
- Il y a un accès inégal aux mesures et programmes gouvernementaux, en termes de modes de soutien financier destinés aux organismes communautaires, et il y a des écarts relativement à la reddition de comptes exigée.

- La multiplication des politiques publiques sectorielles visant à mettre à contribution les acteurs sociaux fait en sorte que le nombre de démarches de concertation, auxquelles participent les organismes communautaires, augmente sans cesse.
- Il y a lieu de préciser des orientations et des actions gouvernementales, propres à l'action communautaire, sur les plans local et régional, qui ne sont pas sectorielles, afin de susciter l'intérêt pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale de la part des organismes communautaires de base.
- Les pratiques de saine gestion, telles que l'évaluation de résultats, sont peu ou pas diffusées dans les différents réseaux.

C'est dans cet esprit de reconnaissance et de respect de l'autonomie des organismes communautaires que votre organisation est appelée à se prononcer dans l'annexe 1, sur les pistes d'action à prioriser pour actualiser la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

ANNEXE 1 : AGISSONS POUR L'AVENIR

Instructions

1) Veuillez formuler vos commentaires, réponses ou propositions, s'il y a lieu, dans l'espace prévu à cet effet à la fin de chaque section. Joignez une feuille supplémentaire si l'espace est insuffisant.

2) Pour chacune de vos réponses ou propositions, veuillez indiquer le degré d'importance (faible, moyen, élevé) pour votre organisation, ainsi que la priorité (à réaliser à court, moyen ou long terme) que vous lui accordez.

Note : Les organismes désireux de faire connaître leurs positions directement au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales devront joindre une lettre autorisant le Secrétariat à les faire parvenir à leur regroupement pour que ce dernier puisse les prendre en considération lors de son analyse globale.

1. Faciliter l'engagement des citoyennes et des citoyens dans leur communauté

L'engagement citoyen est au cœur de l'action communautaire. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre d'actions pour faciliter la participation de toutes et de tous au sein des organismes communautaires.

- 1. Plusieurs situations peuvent limiter la participation des membres, du personnel, des bénévoles, des administratrices et des administrateurs et des personnes aux activités et instances démocratiques des organismes communautaires, par exemple les situations de handicap ou le simple fait de parler une autre langue que le français.**

Est-ce que votre organisme est touché par cet enjeu? Comment faciliter la participation des citoyennes et des citoyens qui se retrouvent dans de telles situations?

- 2. Parfois une citoyenne ou un citoyen hésite à s'engager, car elle ou il connaît mal l'action communautaire autonome.**


Quelles sont les actions à déployer pour assurer la promotion de l'action communautaire autonome et faciliter le transfert de ses valeurs aux gens qui s'y intéressent?

- 3. L'action bénévole est un pilier de l'engagement citoyen et certains organismes ont de la difficulté à impliquer des bénévoles dans leur mission.**

Y a-t-il des outils ou des formations à promouvoir ou à concevoir pour la relève et le recrutement de bénévoles? Y a-t-il des stratégies à élaborer en lien avec le prix Hommage bénévolat-Québec, avec l'utilisation du logo Action Bénévole Québec ou avec les initiatives du milieu? Quelles sont les préoccupations de votre organisation relativement au partage de connaissances et à la reconnaissance de l'engagement citoyen envers les jeunes ou les personnes immigrantes?

I. Faciliter l'engagement des citoyennes et des citoyens dans leur communauté

Commentaires, réponses ou propositions (maximum 4 000 caractères) :



II. Renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires

Le renforcement de la capacité d'agir des organismes communautaires passe par la mobilisation de l'ensemble des moyens et des ressources des communautés, en plus du soutien financier gouvernemental. Ainsi, pour consolider l'action des organismes communautaires, il est essentiel d'agir sur plusieurs plans.

- 1. La relève et la rétention de personnel, de bénévoles et d'administratrices et d'administrateurs sont des enjeux importants au sein des organismes communautaires. Par ailleurs, les travailleuses et travailleurs du milieu communautaire, en grande majorité des femmes (75 %), ne bénéficient pas souvent d'avantages sociaux.**

Votre organisme souhaite-t-il travailler en faveur de mesures visant l'amélioration des conditions de travail par un meilleur accès à des avantages sociaux (régime de retraite, régime d'assurance collective) dans le milieu communautaire?

- 2. Le transfert de compétences, de valeurs et de connaissances est également une question fondamentale au sein des organismes communautaires.**

Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la situation et consolider les expertises développées dans le milieu communautaire? Y a-t-il des besoins de formation, d'outils pour vos intervenantes et intervenants, vos gestionnaires et vos administratrices et administrateurs? Comment soutenir l'innovation sociale?

- 3. Les pratiques de saine gestion, telles que l'évaluation des résultats, bien qu'essentielles au fonctionnement et à la vitalité des organismes, sont peu ou pas diffusées dans les différents réseaux.**

Le maintien ou l'amélioration des processus démocratiques au sein de votre organisme ou de votre réseau est-il un enjeu? Est-ce que les démarches d'accréditation ou de certification d'organismes communautaires sont une solution viable dans le but de favoriser une saine gestion? Est-ce que la conception et l'offre de formation sur la saine gestion peuvent contribuer à une meilleure administration et à une meilleure coordination au sein des organismes communautaires? Quels autres outils ou stratégies pourraient contribuer à cette fin?

- 4. Certains organismes communautaires n'ont pas accès à un programme gouvernemental de soutien financier à la mission globale ou en reçoivent un insuffisant.**

Comment concevoir des solutions durables qui prennent en compte les différentes problématiques liées au financement des organismes communautaires? Comment conjuguer les besoins du milieu avec la capacité financière de l'appareil gouvernemental? Croyez-vous qu'il serait souhaitable de créer un programme de soutien financier à la mission globale visant à soutenir les organismes actuellement sans port d'attache? Quels sont les éléments à prioriser dans l'amélioration du soutien financier à la mission globale: la consolidation des organismes soutenus par la réduction des écarts de financement, l'accueil de nouveaux organismes, l'indexation des programmes, d'autres éléments?

II. Renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires

Commentaires, réponses ou propositions (maximum 4 000 caractères) :

III. Faciliter la contribution des organismes communautaires au développement de collectivités engagées et solidaires

La contribution des organismes communautaires est renforcée par leur enracinement dans leurs communautés et amplifiée par leurs partenariats avec d'autres organisations. Afin de soutenir leurs actions, il est essentiel de susciter l'exploration d'avenues novatrices et de simplifier l'environnement des relations entre le milieu communautaire, les instances gouvernementales et les autres partenaires locaux et régionaux. Leurs approches globales appellent à la réalisation d'actions diversifiées qui exigent la maîtrise de plusieurs compétences et demandent des habiletés particulières.

- 1. L'enracinement dans la communauté se manifeste, entre autres, par des apports de celle-ci sous toutes les formes (don de temps et d'argent, par exemple). Les organismes communautaires peuvent toutefois éprouver des difficultés à obtenir cet apport en ressources autres que le soutien financier gouvernemental, en raison de leur mission, de la nature de leurs activités, de la situation économique de leur communauté ou de leur éloignement des grands centres, où se trouvent majoritairement les organisations philanthropiques.**

Comment faire en sorte que les organismes communautaires puissent profiter du concours de tous les partenaires possibles pour la réalisation de leur mission? Quel est le besoin en outils, guides, mentorats et autres stratégies de marketing social dans votre milieu? Quelles sont les structures prometteuses en matière philanthropique : les fonds régionaux et locaux à vocation communautaire, les certifications pour organismes de bienfaisance, les programmes de dons planifiés tels que les assurances vie?

- 2. La diversité des missions, les particularités de fonctionnement et la multitude d'interventions, tant du milieu communautaire que des partenaires et des ministères et organismes gouvernementaux, font en sorte que les communications sont parfois difficiles entre tous ces acteurs.**

Quels sont les mécanismes à mettre en place pour s'assurer d'une plus grande transparence entre tous les partenaires de l'action communautaire? Quels mécanismes de communication pourraient assurer l'accès à l'information et la pleine participation de tous les acteurs intéressés? Le partage des connaissances territoriales, de données, de portraits ou d'études socioéconomiques ou sociocommunautaires serait-il un atout pour votre organisation?

- 3. La multiplication des stratégies publiques sectorielles visant à mettre à contribution les acteurs sociaux a pour effet de multiplier le nombre de démarches de concertation auxquelles participent les organismes communautaires. Parallèlement, la multiplication des partenaires autour d'enjeux à portée multisectorielle engendre aussi des problèmes organisationnels qui multiplient à leur tour les efforts que les organismes doivent fournir pour parvenir à coordonner leurs actions. En effet, le nombre de concertations augmente sans cesse et réduit par le fait même le temps consacré aux actions sur le terrain.**

L'hypersollicitation, ou la sursollicitation, sur les plans local ou régional, est-elle un phénomène préoccupant pour votre organisation? Quelles sont les actions, stratégies ou structures à favoriser afin de simplifier les démarches de consultation et de mobilisation citoyenne? Autour de qui ou de quoi devraient-elles s'articuler? Quels sont les besoins en formation, en outils, en accompagnement, en évaluation pour la résolution de problèmes vécus en dynamique de concertation et en planification de projets?

4. Il y a lieu de préciser des orientations et des actions gouvernementales, propres à l'action communautaire, sur les plans local et régional, qui ne sont pas sectorielles, afin de susciter l'intérêt pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale de la part des organismes communautaires de base.

Comment mieux entrer en contact avec les organismes de base afin d'assurer une meilleure adhésion aux orientations et aux actions mises en œuvre pour l'action communautaire? Est-il souhaitable d'avoir de meilleures connaissances en termes de portraits locaux ou régionaux, d'analyse de questions sociales, économiques, culturelles ou politiques, ou d'analyse de communauté locale, d'intérêt ou d'identité?

III. Faciliter la contribution des organismes communautaires au développement de collectivités engagées et solidaires

Commentaires, réponses ou propositions (maximum 4 000 caractères) :

IV. Assurer la cohérence et la constance des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole

En plus de maintenir les dispositifs de soutien financier établis précisément pour les organismes communautaires, le gouvernement du Québec envisage de poursuivre l'harmonisation des pratiques administratives, ce qui constitue un enjeu fondamental pour ces organismes, afin qu'ils puissent avoir accès aux différentes mesures gouvernementales de façon similaire et équitable. La cohérence des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire nécessite une compréhension commune des pratiques favorisées ainsi que le respect et le partage des responsabilités gouvernementales entre les structures administratives en place.

1. L'accès inégal aux mesures et programmes gouvernementaux, en termes de modes de soutien financier destinés aux organismes communautaires, et les écarts sur le plan de la reddition de comptes exigée sont des irritants soulevés par le milieu communautaire.

Quelles mesures faut-il mettre en place pour favoriser l'harmonisation de pratiques gouvernementales en matière d'action communautaire? Votre organisation doit-elle effectuer différentes redditions de comptes? Est-ce que la mise en place d'une plateforme informatique en ligne, pour accéder à ces programmes et transiger en temps réel, pourrait répondre à l'un des besoins du milieu communautaire?

2. Le Cadre de référence en matière d'action communautaire amène les précisions nécessaires pour une meilleure compréhension des pratiques administratives et présente clairement les attentes envers les instances gouvernementales visées en matière de soutien financier aux organismes communautaires.

Faut-il rendre ce document normatif pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux ayant un programme, une mesure ou un fonds soutenant des organismes communautaires? Doit-on envisager une démarche législative, telle une loi propre à l'action communautaire, pour consolider la mise en œuvre de la politique gouvernementale?

3. Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la politique gouvernementale de Deena White, en 2008, souligne, entre autres, l'importance de renforcer la gouvernance sur les plans administratif et politique, pour que l'action communautaire soit davantage connue dans l'appareil gouvernemental et pour favoriser l'application des engagements gouvernementaux.

Quels mécanismes devraient être mis en place par le gouvernement du Québec pour assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ce plan d'action gouvernemental: renforcer le Comité interministériel de l'action communautaire, effectuer une deuxième évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale ou déposer une reddition de comptes de la mise en œuvre du nouveau plan d'action gouvernemental?

IV. Assurer la cohérence et la constance des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole

Commentaires, réponses ou propositions (maximum 4 000 caractères) :

RAPPEL

Note : Les organismes désireux de faire connaître leurs positions directement au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales devront joindre une lettre autorisant le Secrétariat à les faire parvenir à leur regroupement pour que ce dernier puisse les prendre en considération lors de son analyse globale.

ANNEXE 2 : RÉALISATIONS À LA SUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Principales interventions gouvernementales :

- Adoption de la politique gouvernementale L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (2001) :
 - Reconnaissance de l'État qui se traduit par la consultation des acteurs communautaires pour les actions gouvernementales qui les touchent,
 - Soutien financier pour plus de 5 000 organismes communautaires. Ce soutien est passé de 472,5 millions de dollars en 2000-2001 à 883 millions de dollars en 2011-2012¹,
 - Rattachement administratif entre les ministères et organismes gouvernementaux et les organismes communautaires selon leur mission principale,
 - Tenue d'une journée de réflexion sur les 10 ans de la politique gouvernementale;
- Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (2004) :
 - Adoption d'un Cadre de référence en matière d'action communautaire (2004) par le Conseil des ministres,
 - Signature d'ententes administratives entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et chacun des ministères et organismes gouvernementaux visés par la politique gouvernementale,
 - Adoption des Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole,
 - Lancement du site Internet Le bénévolat au Québec, entièrement consacré à la promotion de l'action bénévole, et adoption d'un logo de l'action bénévole;
- Évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale : La gouvernance intersectorielle à l'épreuve – Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (2008)² :
 - Consolidation de l'auto-organisation du mouvement communautaire autonome par la création du Réseau québécois de l'action communautaire autonome,
 - Introduction du soutien financier à la mission globale des organismes communautaires dans d'autres ministères que celui de la santé et des services sociaux,
 - Renforcement d'une sectorisation de plus en plus étanche de l'action communautaire avec le rattachement à un seul ministère;
- Le rapport souligne la pertinence de la politique gouvernementale, son originalité, son caractère audacieux et la nécessité de poursuivre dans le sens de ce qui a été mis en place, tout en étant vigilant, particulièrement par rapport à la gouvernance³ et à l'harmonisation des pratiques administratives.
- Plan de valorisation de l'action bénévole Pour un Québec engagé envers ses communautés (2009-2012):

- Amélioration de la reconnaissance et plus grande valorisation de l'action bénévole par, entre autres, le projet pilote Programme de reconnaissance des expériences de bénévolat,
- Conception d'outils de recrutement et d'encadrement tels que Cap sur les jeunes bénévoles,
- Mise à jour du site Internet du Réseau de l'action bénévole du Québec et intégration d'un coffre à outils virtuel à ce dernier.

Détail des réalisations

En 2001-2002

- En septembre, adoption et lancement de la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.
- En septembre, sommes additionnelles de 50 millions de dollars confiées par le gouvernement au Secrétariat à l'action communautaire autonome pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.
- Élargissement du Comité interministériel de l'action communautaire, qui passe de 10 à 25 ministères et organismes gouvernementaux représentés.
- En octobre, publication de l'*État de situation de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires* démontrant que le financement des organismes communautaires atteint 472 millions de dollars, dont 41,6 % sont consacrés à la mission globale des organismes.

- En novembre, publication du *Plan de mise en œuvre de la politique gouvernementale*.
- En novembre, adoption de la Déclaration nationale sur l'action bénévole.
- Élaboration et mise en œuvre du nouveau Programme d'achat-rénovation d'immeubles communautaires. Ce projet-pilote est d'une durée d'un an et est doté d'une somme de 10 millions de dollars.
- En mars, lancement d'une nouvelle publication, le *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale*, distribuée directement aux organismes communautaires ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux.

En 2002-2003

- Modifications aux programmes de soutien financier du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome afin d'intégrer les organismes et les regroupements d'organismes sans port d'attache à un ministère.
- Travaux entourant la mise en œuvre de la politique gouvernementale de concert avec l'ensemble des organismes gouvernementaux visés. Ces travaux portent notamment sur l'état de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire, le portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires, l'opération de concentration et de transfert du soutien financier, le plan d'action gouvernemental, les critères de définition de l'action communautaire autonome, la reddition de comptes et les orientations gouvernementales en matière d'action bénévole.

- En septembre, création de la Table de concertation en action communautaire, qui regroupe des représentants des milieux communautaire, universitaire et philanthropique ainsi que du gouvernement.
- En octobre, publication sur le site Internet du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Répertoire des programmes gouvernementaux, qui sera mis à jour annuellement.
- En novembre, création du Portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires. Il s'agit d'une innovation permettant à tout citoyen ou citoyenne d'avoir accès par Internet aux renseignements relatifs à chaque organisme communautaire soutenu par le gouvernement du Québec, ventilés par ministère, par programme, par région ou par localité.
- Première consultation menée auprès des ministères, des organismes gouvernementaux et des organismes communautaires en vue de préparer l'opération de concentration et de transfert du soutien financier.
- En mars, adoption du document *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*.
- Soutien à la mise sur pied par les organismes bénévoles du Réseau de l'action bénévole du Québec et reconnaissance du Réseau par le gouvernement à titre d'interlocuteur du secteur bénévole.
- en défense collective des droits au Secrétariat à l'action communautaire autonome par l'entremise du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, et engagement du gouvernement pour préserver ce secteur.
- Le 1^{er} avril, concentration au Secrétariat à l'action communautaire autonome du financement des organismes soutenus, mais sans port d'attache à un ministère, par l'entremise du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.
- En avril, dans le cadre du Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, attribution d'une enveloppe de 350 000 \$ pour la promotion, le soutien et le recrutement des bénévoles, tel qu'il avait été prévu dans les Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole.
- Poursuite des travaux entourant la mise en œuvre de la politique gouvernementale avec l'ensemble des organismes gouvernementaux visés. Ces travaux portent notamment sur un plan d'action gouvernemental, le cadre de référence, l'opération de concentration et de transfert du soutien financier, et les banques d'information.
- En avril, subventions aux organismes de crédit communautaire confiées au Secrétariat à l'action communautaire autonome .
- À l'été, création d'un groupe de travail sur l'évaluation de la politique gouvernementale par la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, où siègent des représentants du Comité interministériel de l'action communautaire et du Comité aviseur de l'action communautaire autonome ainsi que des chercheurs.

En 2003-2004

- Le 1^{er} avril, concentration du soutien financier et transfert des 1 452 organismes d'action communautaire à un ministère ou à un organisme gouvernemental parrain.
- Le 1^{er} avril, concentration du financement des organismes et des regroupements d'organismes

- En juin, publication du bulletin électronique SACAction.com afin de mieux faire connaître le secteur communautaire et le secteur bénévole à la population en général.
- En novembre, production par le Secrétariat à l'action communautaire autonome d'une étude sur les besoins de formation dans les organismes communautaires.
- Deuxième consultation menée auprès des ministères, des organismes gouvernementaux et des organismes communautaires en vue de préparer l'opération de concentration et de transfert du soutien financier.
- En septembre, lancement du concours J'image l'action bénévole.
- En novembre et décembre 2004, tenue de séances d'information sur le Cadre de référence en matière d'action communautaire à l'intention de plus de 20 ministères et organismes gouvernementaux.
- Le 2 décembre, lancement du cédérom produit par la Direction des communications du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lors de la 8^e remise des prix Hommage bénévolat-Québec.

En 2004-2005

- En avril, transfert de la gestion des subventions des organismes de crédit communautaire au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.
- Poursuite des travaux entourant la mise en œuvre de la politique gouvernementale avec l'ensemble des organismes gouvernementaux visés. Ces travaux portent notamment sur les besoins financiers, le projet de loi sur les associations, les 17 portraits régionaux de l'action communautaire, le suivi du Cadre de référence en matière d'action communautaire et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
- En avril, lancement du site Internet Le bénévolat au Québec, entièrement consacré à la promotion du bénévolat au Québec, par le Secrétariat à l'action communautaire autonome.
- En août, adoption du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.
- En août, adoption du Cadre de référence en matière d'action communautaire.
- Le 9 décembre, adoption du logo de l'action bénévole au Québec conçu par M. Guillaume Morin, lauréat du concours J'image l'action bénévole.
- Consultation lancée sur l'adoption d'un code d'éthique en matière d'action bénévole à l'intention des organismes gouvernementaux qui ont recours à des bénévoles.
- Consultation menée auprès des ministères, des organismes gouvernementaux, des organismes communautaires et des regroupements d'organismes dans le cadre de la troisième opération de concentration et de transfert du soutien financier.

En 2005-2006

- Au cours de l'été, premier sondage mené auprès des organismes communautaires financés par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
- En juin, choix de l'équipe de recherche dirigée par M^{me} Deena White, de l'Université de Montréal, afin de mener la recherche évaluative sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

- En septembre, signature d'une entente entre le Réseau de l'action bénévole du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur l'utilisation du logo au sein des organismes communautaires.
- En février, publication des 17 profils régionaux portant sur le soutien financier octroyé par le gouvernement du Québec en matière d'action communautaire.
- En février, mise en ligne du Répertoire des programmes gouvernementaux sur le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En 2006-2007

- En avril, création du Programme de soutien financier en appui à la mission globale des Corporations de développement communautaire intervenant dans la lutte contre la pauvreté. Le programme est confié au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale avec le transfert du soutien financier dans ce programme. Réalisation de l'opération annuelle de concentration et de transfert du soutien financier.
- Injection de 1,5 million de dollars supplémentaire pour le soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires de défense collective des droits.
- En décembre, publication de l'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2005-2006. Le financement des organismes communautaires est porté à plus de 634 millions de dollars et près de 57 % du soutien financier est attribué en appui à la mission globale.
- En décembre, publication du Portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires.

- En décembre, mise en ligne du Répertoire des programmes gouvernementaux dans le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- En cours d'année, signature d'ententes administratives portant notamment sur l'harmonisation des pratiques administratives, les relations entre les organismes communautaires et les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les questions relatives au soutien financier d'un secteur donné.

En 2007-2008

- En juillet, adoption du Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires, visant à harmoniser le soutien aux projets du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Ce programme remplace le Fonds d'aide à l'innovation et à l'expérimentation, le volet soutien aux projets de développement du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et les ententes de partenariat.
- En cours d'année, poursuite des signature d'ententes administratives portant notamment sur l'harmonisation des pratiques administratives, les relations, entre les organismes communautaires et les ministères, relatives au soutien financier d'un secteur donné.
- En mars, dépôt du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec par une équipe de chercheurs sous la direction de M^{me} Deena White.

2008-2009

- En avril, injection supplémentaire de 800 000 \$ pour le soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires de défense collective des droits. Le seuil plancher du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est porté à 25 000 \$.
- En mai, dévoilement d'un outil de réflexion sur l'implication bénévole à l'intention des personnes qui prendront leur retraite ou de celles qui sont déjà à la retraite.
- En mai, nouvelle marque de reconnaissance à l'intention de bénévoles : les attestations.
- En juin, mise en ligne des capsules vidéo sur les organismes lauréats de la 11^e remise des prix Hommage bénévolat-Québec.
- En juin, mise en ligne du Portail des partenaires de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires permettant aux ministères et organismes gouvernementaux de mieux gérer les renseignements concernant les organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec.

2009-2010

- En avril, annonce et début de la mise en œuvre, avec la collaboration du Réseau de l'action bénévole du Québec, du Plan de valorisation de l'action bénévole, doté d'un budget de 1,025 million de dollars et qui comprenait des actions concernant la promotion, la reconnaissance, le recrutement, l'encadrement et le soutien à la formation en cette matière.
- En avril, mise sur pied du Comité de suivi du plan de valorisation de l'action bénévole, présidé par Mme Yseult Roy-Raby et composé de représentants du Réseau de l'action bénévole du Québec et de bénévoles.

- En avril, injection supplémentaire de 750 000 \$ pour le soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires de défense collective des droits. Le seuil plancher du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est porté à 30 000 \$.

2010-2011

- En avril, adoption du Plan de travail 2010-2012 du Comité interministériel de l'action communautaire, regroupant des représentants de 20 ministères et organismes gouvernementaux soutenant des organismes communautaires. Ce plan de travail permet de poursuivre la mise en œuvre de la politique gouvernementale, notamment par l'amélioration des pratiques de reddition de comptes, le renforcement de la contribution des organismes au développement de leur communauté, le soutien à l'action bénévole et l'établissement d'une plus grande confiance du public quant à l'action philanthropique.

2011-2012

- Poursuite des travaux liés au Plan de travail 2010-2012.
- Le 14 septembre 2011, tenue d'une journée de réflexion organisée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et le Comité interministériel de l'action communautaire afin de souligner les 10 ans de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire.
- En octobre, participation du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales au colloque organisé par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Dixième anniversaire de la Politique gouvernementale en action communautaire.

- En décembre, participation du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales au colloque organisé par le Réseau de l'action bénévole du Québec à l'organisation du colloque Générations B 2011, visant à souligner le 10^e anniversaire de l'Année internationale des bénévoles.

2012-2013

- En juin, adoption du Plan de travail 2012-2013 du Comité interministériel de l'action communautaire, regroupant des représentants de 20 ministères et organismes gouvernementaux soutenant des organismes communautaires.
- En septembre, lancement, en collaboration avec le Bureau des normes du Québec, du Programme de certification CAN/BNQ sur la gouvernance et les bonnes pratiques de gestion des organismes de bienfaisance et dévoilement d'outils conçus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales afin de soutenir les organismes qui souhaitent obtenir la certification liée à cette norme.

Activités annuelles

- En avril, remise des prix Hommage bénévolat-Québec. Quarante lauréats ont été honorés dans les catégories « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson », « Bénévole » et « Organisme ».
- En avril, réalisation de l'opération annuelle de concentration et de transfert du soutien financier.
- En octobre, publication de l'État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire.
- En octobre, mise en ligne du Répertoire des programmes gouvernementaux sur le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- En octobre, mise en ligne du Portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires. Celui-ci permet aux citoyennes, aux citoyens et aux organismes d'avoir accès à l'information sur le soutien financier versé et sur le rattachement administratif des organismes communautaires soutenus par le gouvernement du Québec.

1. SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES (2013), *État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2011-2012* Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, p. 81.

2. WHITE, Deena, et autres (2008), *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve – Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, Montréal, Centre de recherche sur les politiques et le développement social, Université de Montréal, 171 p.

3. La **gouvernance** désigne l'ensemble des mesures, des règles et des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un État, ou d'une institution ou d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale.

